

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 septembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_37</b>
<b>Date de convocation : 08 septembre 2021</b>

Objet : **Mise à jour du règlement intérieur  
du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvioux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente
- **Ceillac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération 2021\_07 du Parc du Queyras en date du 16 mars 2021, portant sur la modification des statuts du Parc naturel régional du Queyras
- L'arrêté préfectoral n°05-2021-06-18-00001 daté du 18 juin 2021 et actant la modification des statuts du Parc naturel régional du Queyras

**Considérant** :

- La nécessité pour le Parc naturel régional du Queyras de mettre à jour son règlement intérieur en fonction des modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte ;

**Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide** :

Nombre de membres en exercice : 23

**Nombre de suffrages exprimés : 32**

Nombre de suffrages : 37

Votes Contre : 00 Pour : 32

Nombre de membres présents : 16

Abstentions : 00

Nombre de membres représentés : 02

D'approuver le règlement intérieur dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions pour faire appliquer ce règlement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

